

COMITE SYNDICAL DU 5 FÉVRIER 2026

Délibération n° 2026-I-002

Compte de gestion 2025

Le cinq février deux mille vingt-six, à quatorze heures, le Comité syndical, convoqué le vingt-neuf janvier deux mille vingt-six, s'est réuni sous la présidence de Madame Annick CRESSENS, Présidente de l'EPTB Isère (Etablissement Public Territorial du Bassin versant de l'Isère).

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Excusé / Présent / suppléé par le délégué suppléant
Département de la Savoie	Annick CRESSENS	Présente
Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arly	Umberto DIMASTROMATTEO	Excusé, pouvoir donné à Mme CRESSENS
Syndicat Mixte du Pays de Maurienne	Jacques ARNOUX	Excusé
Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie	François RIEU	Présent
Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise	Didier FAVRE	Présent
Département de l'Isère	Christophe REVIL	Présent
Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère	Gilles STRAPPAZZON	Présent
Grenoble Alpes Métropole	Laura SIEFERT	
Département des Hautes-Alpes	Éric PEYTHIEU	
Syndicat Mixte de la Communauté Locale de l'Eau du Drac Amont	Laurent DAUMARK	Présent
Communauté de communes du Briançonnais	Corinne CHANFRAY	
Département de la Drôme	David BOUVIER	Présent
Arche Agglomération	Jean-Paul VALLES	Présent

Autres personnes excusées : M. Jean-Yves PORTA, M. Pierre VALLERIX.

Autres personnes présentes :

En visioconférence : M. Philippe SIONNET (Communauté de communes du Briançonnais), Mme Audrey BONNEFOY (CD 26), Mme Sophie LECACHER (SMBVA), M. BLANC-DIT-GRENADIER (CD 05), Mme Nathalie LESAFFRE (CD 26), M. Thibaut BOISSY (SISARC),

En présentiel pour l'EPTB Isère : Jean-Charles Français, Zoé Reverdy, Bertrand Munier, Sylvain Gonin, Leïla Franitch.

COMITE SYNDICAL DU 5 FÉVRIER 2026

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

Le compte de gestion a été réalisé par le payeur départemental, comptable public de l'EPTB, et comprend l'ensemble des opérations budgétaires et non budgétaires effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Le résultat de ce compte de gestion est conforme au résultat du Compte Administratif 2025 qui est présenté au cours de la même séance.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- d'approuver le compte de gestion 2025 au titre de la comptabilité du budget principal de l'EPTB Isère.

Fait à Grenoble, le 13 février 2026.

Extrait certifié conforme,
La Présidente



Annick CRESSENS